

## Intéressement 2013 ... ... sur de bons rails ?!

**La** commission du suivi de l'accord sur l'intéressement s'est réunie le 20 septembre pour évaluer l'avancement des objectifs négociés.

Une bonne nouvelle, et ce malgré la conjoncture économique, nous sommes sur de **bons rails**.

En effet, en ce qui concerne l'indicateur financier (IPO) celui-ci est conforme avec l'objectif annuel avec 62,02% du taux d'avancement à mi année.

Pour les objectifs de qualité de service, les indicateurs sont tous **au vert** par rapport aux objectifs négociés.

Ces résultats sont remarquables au regard du contexte économique. L'arrivée de FREE dans le Mobile, qui a des conséquences sur notre chiffre d'affaires et sur nos bénéfices (moins de marges) a été anticipée et prise en compte par cet accord.

De plus, les éléments exceptionnels (panne de cet été) ont été neutralisés pour cette année.

Ceci dit, pour **2014**, des difficultés sont à prévoir.

Les effets concurrentiels, réglementaires conjugués aux nouvelles règles sur la fiscalité des grandes entreprises vont peser encore plus lourdement sur les résultats de l'entreprise.

Reste que les nouvelles orientations centrées sur la qualité de service due à nos clients et l'investissement dans le très haut débit sont des atouts pour développer une base clients « haut de gamme ». SOSH, quant à lui, permet la reconquête sur le marché « low cost » avec des prix attractifs et compétitifs sur ce segment.



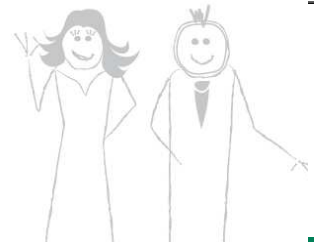
L'accord signé par la CFDT, acteur majeur de l'épargne salariale, permet de défendre le pouvoir d'achat des salariés dans une période d'incertitudes, tant économiques, juridiques que politiques.



## Indemnités de congrés payés ... suites ?!

**S**uite à plusieurs actions syndicales, la justice a tranché. Les variables, mensuels, trimestriels et notamment semestriels doivent servir de base de calcul pour l'indemnité de congé payé (ICP). Aujourd'hui, les parts variables mensuelles, trimestrielles et semestrielles sont prises en compte. Reste à régler le variable managérial (PVM). Attention, l'ICP ne concerne que les **salariés de droit privé**.

Cette décision judiciaire est lourde de conséquences. En effet, plus de 60 millions d'euros sont en jeu. Au regard de cet enjeu, l'entreprise a fait **appel** du jugement. La CFDT demandera à l'entreprise le règlement de cette question.



## Baisse du dividende ... Une rupture salutaire

Même si, et la CFDT le comprend bien, la baisse importante du dividende impacte le cours de l'action mais aussi les salariés actionnaires, il n'en demeure pas moins que la décision du Conseil d'Administration de baisser fortement le dividende à 0,80 euros/action **va dans le bon sens**.

En effet, l'entreprise doit se doter de marges financières indispensables pour son développement (en maintenant un investissement important dans le très haut débit et l'innovation), son désendettement et enfin pour maintenir le contrat social et l'emploi.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de juin, la CFDT avec d'autres a demandé une rupture avec un dividende insoutenable financièrement et irresponsable économiquement. L'avenir de l'entreprise dépasse les enjeux de court terme. Il n'était plus possible de s'endetter pour payer 1,40 euro/action alors que des économies sont demandées à tout le monde (voir le programme chrysalide, la baisse des PVV...).

Dans ce contexte, la **CFDT assume ses positions** pour peser sur le rééquilibrage du partage de la plus-value.

L'Etat, principal actionnaire, a enfin joué son rôle. Il semble avoir pris la mesure des difficultés rencontrées par France Télécom.

Pour autant, l'entreprise maintient son objectif de cash flow même si celui-ci est en baisse. Cet engagement a pour objectif de rassurer les marchés financiers et permettre à l'entreprise d'emprunter à des taux raisonnables.

La CFDT attend maintenant que la stratégie de l'entreprise soit claire et offensive pour s'engager dans la reconquête commerciale afin d'assurer un avenir à ses salariés.

## Avantage téléphonique: Réponse de la Direction

Suite à notre courrier (*voir le numéro précédent*) vous trouverez ci-dessous la réponse de l'entreprise :

.../...

*Si je comprends bien votre attente de voir évoluer le périmètre de « l'avantage téléphonique fixe » pour prendre en compte l'évolution des usages, pour autant la solution à mettre en œuvre est complexe. En effet, il n'est pas simple de faire cohabiter entre eux les systèmes d'information. Les études menées n'ont pu jusqu'alors déboucher sur une solution technique satisfaisante. Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque l'entreprise sera en mesure de proposer une réponse opérationnelle simple.*

### Commentaires :

D'après la Direction il s'agirait, pour débloquer le problème, de lever des problèmes techniques notamment liés au SI.

Si c'est le cas, la CFDT ne doute pas que ceux-ci soient rapidement résolus pour qu'enfin les salariés bénéficient de l'ensemble des produits et services commercialisés par France Télécom-Orange.

L'entreprise doit nous tenir au courant des suites ... dont acte.



[ **S'engager**  
et ne rien lâcher ]